ARRÊTE DU MAIRE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER DANS LA RUE DU STADE A L'OCCASION DE LA NUIT DES ETOILES ORGANISEE LE MARDI 12 AOUT 2025

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et suivants; Considérant que pour le bon déroulement de la manifestation, il est nécessaire d'interdire la circulation dans la rue du Stade, sauf riverains et secours, le mardi 12 Août 2025 de 18 h au mercredi 13 août 2025 3h;

ARRETE

Article 1er: l'accès à la rue du Stade sera interdit à la circulation, sauf riverains et secours, le mardi 12 Août 2025 de 18h au mercredi 13 août 2025 à 3h à l'occasion de la nuit des étoiles.

Article 2 : La circulation sera déviée par la rue des Jardins et la rue Saint Julien sauf riverains.

Article 3: la signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de la Commune.

Article 4: Le présent arrêté fera l'objet d'une publication en mairie et d'un affichage sur les lieux de son application.

Fait à Bussy-en-Othe, le 06 Août 2025.

L'Adjointe au Maire E. TRESCARTES

Par délégation, l'Adjoint